

Vu la différence dans les taux d'assurance maritime qui frappait il y a quelques années les navires dirigés vers les ports canadiens, le ministère s'était dit que toute dépense raisonnable dans le but d'amener la réduction de ces taux constituerait un bon placement. Treize postes de repérage furent établis à cette fin dans des endroits choisis pour leur situation favorable relativement aux routes de navigation, dont sept sur les côtes est, cinq sur la baie et le détroit d'Hudson et un sur la côte ouest. Ces postes sont dotés d'appareils spéciaux à l'aide desquels il est possible de déterminer avec précision la direction d'où vient tout signal transmis par un navire.

Une addition encore plus récente à l'appareil de repérage installé sur terre est le développement de l'instrument de repérage dont on se sert à bord. Afin d'encourager ce développement, le ministère a établi des postes-phares dans quelques phares et bateaux-phares (voir tableau 76). Ces postes de sans fil transmettent des signaux caractéristiques dans un rayon approximatif de cinquante milles régulièrement toutes les heures lorsqu'il fait beau et continuellement lorsque le temps s'obscurcit de façon à gêner la navigation.

Afin d'assurer la protection des voyageurs et des équipages, tous les paquebots et cargos touchant aux ports canadiens sont obligés d'être munis d'appareils sans fil qui doivent être confiés à des opérateurs exercés possédant un certificat de compétence. Pour faire observer ce règlement, le ministère maintient un service d'inspection des plus complets; des inspecteurs placés dans divers ports par tout le Dominion sont chargés de vérifier le bon état des appareils en question des vaisseaux de tous les pavillons et la compétence des opérateurs. Les examens qui précèdent l'émission du certificat de compétence sont tenus par la Division de la Radio, 4,758 certificats ayant été décernés jusqu'au 31 mars 1934.

Le tableau 76 donne le nom et l'emplacement des postes radiotélégraphiques du gouvernement établis au Canada et à Terre-Neuve.

76.—Stations radiotélégraphiques appartenant au gouvernement du Canada, année fiscale terminée le 31 mars 1934.¹

Nom de la station.	Situation.	Nom de la station.	Situation.
Côte orientale.		STATIONS-PHARES.	
Belle Isle, Ter.-Neuve ²	Détroit de Belle-Isle.	Cap Whittle.....	Golfe St-Laurent.
Cap Race, Ter.-Neuve. ²	Terre-Neuve.	West Point.....	Anticosti.
Chebucto Head, N.-E. ²	Entrée du port d'Halifax....	Pointe des Monts.....	Golfe St-Laurent.
Clarke City*.....	Golfe St-Laurent.	Ile du Perroquet.....	Golfe St-Laurent.
Pointe à la Renommée, Qué. [*]	"	Cap Bauld.....	N.O. Terre-Neuve.
Pointe-au-Père, Qué.*	"	Cap Ray.....	S.O. Terre-Neuve.
Grindstone Island, Qué.*	Iles de la Madeleine.	Heath Point.....	Heath Point, Anticosti.
Halifax, atelier et ma- gasin.....	Halifax, N.-E.	Lurcher, bateau-phare..	Au large de Yarmouth, N.-E.
Montréal, Qué.*	Fleuve St-Laurent.	Sambro, bateau-phare..	Au large de Halifax, N.-E.
North Sydney*.....	Cap Breton, N.-E.	Ile Seal.....	S.E. de Nouvelle-Ecosse.
Pointe Amour, Terre- Neuve*.....	Golfe St-Laurent.	Grands Lacs.	
Québec, Qué.*.....	Fleuve St-Laurent.	Kingston, Ont.*.....	Barrie/field Common.
Ile de Sable*.....	Atlantique nord.	Midland, Ont.*.....	Baie Georgienne.
Saint-John, N.-B. ²	Red Head, N.-B.	Point Edward, Ont.*...	Lac Huron.
Yarmouth, N.-E. ²	Nouvelle-Ecosse.	Port Arthur, Ont.*.....	Port Arthur.
STATIONS DE REPÉRAGE.		Port Burwell, Ont.*...	Lac Érié.
Belle Isle D/F.....	Détroit de Belle-Isle.	Sault Ste-Marie, Ont.*	Sault Ste-Marie, Ont.
Canso D/F.....	Nouvelle-Ecosse.	Tobermory, Ont.....	Entrée, baie Georgienne, Ont.
Cap Race D/F.....	Terre-Neuve.	Toronto, Ont.*.....	Ile Toronto.
Chebucto Head D/F...	Entrée du port d'Halifax.	STATIONS-PHARES.	
Saint John, D/F.....	Red Head, N.-B.	Southeast Shoal.....	Lac Érié.
St. Paul D/F.....	Nouvelle-Ecosse.	Main Duck.....	Lac Ontario.
Yarmouth D/F.....	Nouvelle-Ecosse.	Long Point.....	Lac Érié.
		Ile Michipicoten.....	Lac Supérieur.
		Ile Cove.....	Lac Huron.

Voir les renvois au bas du tableau, p. 800.